



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**30 MAI  
2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 30 mai 2018, à 8h00 à l'Hôtel de Ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Marilou Carrier  
Mme Louise Boutin  
M. Roland Czech

Mme Chantal Girouard, directrice générale/secrétaire-trésorière est également présente.

M. Robert Chrétien, M. Philippe Daoust et Mme Nicole Poirier sont absents

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2018-05-36**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par Marilou Carrier  
Appuyé par Louise Boutin  
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2018-05-37**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Roland Czech  
Appuyé par Louise Boutin  
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE  
Mercredi 30 mai 2018 À L'HÔTEL DE VILLE À 8h00**

---

**ORDRE DU JOUR**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

1. Ouverture de la séance ®.
2. Acceptation de l'ordre du jour ®.
3. **ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS  
À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS  
PUBLIQUES ®**
4. **CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE ®**
5. Levée de la séance ®

2018-05-38

### SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	29 mai 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,5074 %
Montant :	2 178 000 \$	Date d'émission :	12 juin 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2011-04, la Municipalité de Sainte-Barbe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Barbe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 12 juin 2018, au montant de 2 178 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

412 000 \$	2,00000 %	2019
423 000 \$	2,20000 %	2020
435 000 \$	2,40000 %	2021
447 000 \$	2,60000 %	2022
461 000 \$	2,70000 %	2023

Prix : 99,04600      Coût réel : **2,83482 %**

### 2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

412 000 \$	2,00000 %	2019
423 000 \$	2,25000 %	2020
435 000 \$	2,35000 %	2021
447 000 \$	2,55000 %	2022
461 000 \$	2,65000 %	2023

Prix : 98,87700      Coût réel : 2,85986 %

### 3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

412 000 \$	2,10000 %	2019
423 000 \$	2,20000 %	2020
435 000 \$	2,40000 %	2021
447 000 \$	2,60000 %	2022
461 000 \$	2,70000 %	2023

Prix : 98,98310      Coût réel : 2,86325 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Marilou Carrier,  
appuyé par Roland Czech  
et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 178 000 \$ de la Municipalité de Sainte-Barbe soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2018-05-39**

**ANNULÉ**

**2018-05-40**

**CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 178 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 JUIN 2018**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Barbe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 178 000 \$ qui sera réalisé le 12 juin 2018, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2011-04	1 838 500 \$
2011-04	339 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE BOUTIN  
APPUYÉ PAR MARILOU CARRIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 juin 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU HAUT-ST-LAURENT  
12, RUE BRIDGE  
ORMSTOWN, QC  
J0S 1K0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Sainte-Barbe, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

### LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-05-41

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Louise Boutin

Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 8h21.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun,  
mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard  
D.g./secrétaire-trésorière